



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 04/06/19

Reçu en Préfecture le : 06/06/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 3 juin 2019
D-2019/206

Aujourd'hui 3 juin 2019, à 15h14,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de M. Fabien ROBERT de 15H42 à 16H53

M. le Maire quitte la séance de 16H52 à 16H53

Suspension de séance de 19H17 à 19H26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 18H15

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Alexandra SIARRI

**Musée d'Aquitaine. Parrainage de
l'Intercontinental Bordeaux - Le grand
Hôtel. Convention. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel a décidé de renouveler son partenariat, sous forme de parrainage, en faveur du musée d'Aquitaine, pour l'organisation de l'accueil de conférenciers ou experts intervenant sur la programmation culturelle du musée.

Dans ce cadre, l'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel offre au musée d'Aquitaine cinq nuitées dans son établissement, valables pour une durée d'un an, valorisées à hauteur de 4 680 euros.

En contrepartie de ce partenariat, le musée d'Aquitaine propose à l'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel la participation aux événements dédiés à ses partenaires, la mise à disposition de 10 laissez-passer valables pour 2 personnes, donnant accès aux expositions temporaires et au parcours permanent du musée d'Aquitaine, ainsi que l'organisation d'une visite privée du musée d'Aquitaine commentée par un conservateur, pour 20 personnes.

Une convention de partenariat a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ce partenariat avec l'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel ;
- Signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ce partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Article 3 – Engagements de l'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel :

L'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel s'engage à :

- Offrir 5 nuitées, chambre Deluxe incluant le petit déjeuner à la Brasserie Le Bordeaux – Gordon Ramsay et l'accès au Spa (chambre hors extras et selon disponibilité) pour accueillir les invités du musée d'Aquitaine ;
- Proposer un tarif média de 190 € par nuit pour une chambre Supérieure incluant le petit déjeuner à la Brasserie Le Bordeaux – Gordon Ramsay et un accès au Spa (chambre hors extras et selon disponibilité).
- Promouvoir les expositions temporaires et actualités du musée d'Aquitaine dans ses supports de communication (site internet...) et auprès de sa clientèle

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de un an.

Article 5 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de un mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 6 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour l'Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel – 2-5 Place de la Comédie – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire
Nicolas FLORIAN

Pour l'Intercontinental Bordeaux
Le Grand Hôtel,

Le Directeur Général
Thomas BOURDOIS